



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88387

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 6.

Texte de la réponse

La France s'appuie sur le développement de coopérations structurelles avec ses partenaires régionaux. Elle y renforce les interopérabilités, au travers notamment d'exercices centrés sur la surveillance des espaces aéromaritimes et la réaction aux catastrophes naturelles. Elle pourrait être invitée dès 2016 à envoyer des observateurs aux exercices militaires organisés dans le cadre de l'ADMM+. Elle s'attache également à renforcer sa position de fournisseur d'équipements de défense, en suivant une approche de soutien de long terme à l'édification de capacités opérationnelles et de partenariats industriels. Les forces de souveraineté de Nouvelle Calédonie et de Polynésie française constituent des points d'appui militaires essentiels au rayonnement de la France en Asie-Pacifique. Elles constituent des partenaires privilégiés des armées des pays membres de l'ASEAN, qui reconnaissent leur savoir-faire et apprécient de pouvoir, par des actions de coopération ciblées, diversifier leurs partenariats. Dans l'esprit de ses engagements internationaux, la France exerce, également partout dans la région, son droit de circulation navale et aérienne, y compris dans les mers de Chine méridionale et orientale, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88387

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6923

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1158